





La Villette. La dame K... qui demeure dans le passage Sauvage...

Un violent incendie a éclaté avant-hier, vers six heures du soir, rue de l'Ourcine, 89, dans la boulangerie de M. Gauthier.

Sur le territoire de la commune de Villejuif, à six cents mètres environ des dernières habitations de ce village...

On nous avons rapporté dans la Gazette des Tribunaux du 17 septembre dernier la condamnation prononcée contre le sieur Bonifils.

Conduisant une voiture chargée de légumes, le sieur Louis-François Dubey, cultivateur, suivait la route de Paris à Palaiseau.

DEPARTEMENTS

Gironde (Bordeaux). — Un jour qu'elle venait de faire une course de plusieurs heures pour chercher, selon son habitude...

Or, trois mois s'étaient écoulés déjà depuis l'introduction de Marie Ravot dans l'auberge des époux Vovon, et jamais aucun nuage n'avait obscurci le ciel de ce triumvirat intéressant.

M. le président, à Marie Ravot: Vous êtes inculpée d'avoir volé un parapluie dans le domicile des époux Vovon; qu'avez-vous à dire pour votre justification?

M. le président: Quel motif avait-il de vous donner ce parapluie?

Marie Ravot, rougissant: Parce qu'il m'avait fait venir dans sa chambre et que... (Elle baisse les yeux.) Faut-il le dire, mon Dieu?

D. Oui, sans doute, vous devez toute la vérité à la justice. Eh bien! pourquoi voyez-vous à-t-il fait venir dans sa chambre?

M. le président: Nous savons cela, venez au fait. R. Voici, messieurs: Donc, quand je sus qu'elle avait pris à mon mari le mouchoir que vous savez...

La prévenue: Tout ce que dit madame est pur mensonge. M. Vovon m'avait demandé le secret. Je n'ai pu dire à madame tout de suite: « Tenez, madame, ce parapluie m'a été donné par votre mari parce que je lui ai ôté des cheveux blancs... »

Malgré les serments de Marie Ravot, le Tribunal la condamne à un mois d'emprisonnement et aux dépens.

VARIÉTÉS

LES GALÈRES DE LOUIS XIV (1).

Un des moyens d'avoir des rameurs consistait dans les captures maritimes. Pendant ces derniers temps, on a parlé sans cesse de prises faites sur les Russes par les alliés de la Turquie.

Le nommé Olivier, originaire de cette province et marié en cette ville de Marseille, ayant armé une poêle en course et pris la bannière de la république de Venise...

Ces pauvres Turcs ne gagnèrent pas grand-chose à l'intervention de Valbelle. Leur détention irrégulière prit fin, il est vrai, mais on y substitua un esclavage plus régulier et plus rigoureux.

Les officiers de la marine, lorsqu'ils faisaient des prises, agissaient plus légalement que les corsaires et se hâtaient d'avertir le ministre.

Pour comprendre le moyen imaginé par de Gout, il faut se rappeler la constitution de l'ordre de Malte. Cet ordre religieux et militaire, corps de noblesse recruté parmi les premières familles d'Europe...

(1) Voir la Gazette des Tribunaux des 23 et 27 septembre. (2) Le chevalier de Valbelle était un des plus brillants et des plus braves officiers de la marine de Louis XIV.

louse, 35. L'ordre de Malte possédait en Auvergne un grand prieuré contenant 40 commanderies de chevaliers et 8 de frères servants.

De Gout, chevalier de Malte, eut, en 1664, l'idée de modifier la perception de cette taxe. Voyant le besoin qu'avait Louis XIV de Turcs propres à la rame...

Pour répondre, dit-il, à l'une des vœux qui me venait au cœur, je vous explique mieux la pensée que j'ai eue de convertir l'argent des décimes ordinaires que la religion (l'ordre) de Malte, paye de tout temps au roi...

Dans le système du chevalier de Gout, le grand-maître de l'ordre devait être soumis à la même obligation.

De Gout termine sa lettre en dénonçant son grand-maître comme un accapareur de Turcs: « Je vous dirai en passant, écrit-il, que M. le grand-maître d'aujourd'hui (8) en avait un bon nombre et que je n'en ai eu qu'un pour le roi, quelque chose que j'ai pu faire... »

En même temps qu'il achetait des Turcs, Arnoul cherchait à recruter des « bonne voglies » (rameurs engagés volontaires). Pour en avoir, il imagina une combinaison, dans laquelle on voit apparaître, comme objets du marché...

Arnoul ne se contentait pas de chercher des Russes dans la Turquie d'Europe, il en faisait demander dans la Turquie d'Asie. On lui écrivait de Smyrne: « Pour ce qui est des Russes, je ne crois pas qu'il se puisse faire un grand commerce, attendu qu'il n'y en a pas beaucoup à Constantinople; Mgr l'ambassadeur pourra le faire avec plus de facilité, puisque c'est de là dedans qu'ils viennent, si ce n'est que la guerre de Candie et le besoin que le grand-seigneur peut avoir de ces gens pour les galères qu'il fait fabriquer tous les jours... »

Ainsi, en ces années, les Turcs faisaient ramer les Russes sur les galères du sultan. Louis XIV aurait voulu les faire ramer sur les siennes. Quant aux Russes, ils auraient certainement mieux aimé ne pas ramer du tout et retourner dans leur pays.

(5) Vertot, Histoire de l'ordre de Malte, t. IV, p. 21. (6) Le grand-maître de l'ordre de Malte, en sa qualité de prince souverain, nommait des ambassadeurs de la religion à Paris, à Madrid, à Rome et à Vienne.

(7) Le grand-maître de l'ordre avait dans chaque prieuré la jouissance perpétuelle d'une commanderie appelée chambre magistrale. (Vertot, Hist. de Malte, t. 4, p. 60).

(8) Le grand-maître de l'ordre en 1664 était don Nicolas Cottoner.

« volontairement, pour me guérir du scrupule que j'aurais, étant chrétiens, de les tenir en chaînes aux galères... »

« Pendant tout en exprimant ses troubles de conscience, l'intendant Arnoul paraît se rassurer, en pensant que la condition de rameurs sur les galères françaises facilitera aux Russes le salut de leurs âmes. »

« En réponse à cette lettre, Colbert transmet à l'intendant ses instructions au sujet de ces Russes, ainsi que l'indique ce passage d'une dépêche d'Arnoul: « Pour ceux de Russie, je suivrai ce que vous m'ordonnez et don-

« En 1673, l'intendant Arnoul recommandait au marquis de Seignelay, de faire insérer dans les capitulations qu'on était sur le point de renouveler avec le grand-seigneur, qu'il serait permis d'acheter ou d'engager et d'envoyer en France les Grecs, Albanais et Russes que les Tartares vendaient aux Turcs... »

« Le gouvernement finit par prendre tellement goût aux rameurs russes qu'il incorpora dans la chiourme tous ceux que le hasard lui envoyait. C'est ainsi, par exemple, que trois Russes ou Polonois faits prisonniers par les Turcs...

« Les pièces que nous venons de citer démontrent qu'au dix-septième siècle les Russes et les Turcs étaient admis indistinctement à l'honneur de ramer sur les galères du roi. Mais les achats de Russes n'étaient qu'une ressource passagère; les acquisitions de Turcs, au contraire, étaient une ressource permanente. »

« Ce sinistre est attribué à la malveillance; il est en ce moment l'objet d'une information judiciaire. »

(10) Registre des dép. et ordres du roi, 1669, p. 169. (Archives de la marine). (11) Registre des dépêches et ordres du roi expédiés pendant l'année 1678, p. 104. (Archives de la marine).

Bourse de Paris du 27 septembre 1854. Table with 3 columns: instrument, price, movement.

AU COMPTANT. Table with 2 columns: instrument, price.

A TERME. Table with 4 columns: instrument, price, date, movement.

Maison Boehler et C<sup>ie</sup>, établie depuis 1820, rue Lepelletier, 9, MM. Meyer frères, successeurs, tiennent des remplaçants à la disposition des jeunes gens de la réserve qui vient d'être appelée.

rôle d'Isabelle; M. Lefebvre remplira celui de Nicette; M. Colson continuera ses débuts par celui de Marguerite de Narvarre. On commencera par le Calife de Bagdad.

Aux Variétés les recettes grossissent chaque jour, grâce à la joyeuse composition de l'Affiche. Tous les soirs les Erreurs du bel-âge, par Arnal et Numa; Quand on n'a pas le sou, par Lassagne; Pas jaloux, par Numa et M. Alice Osi, et la Filles Mousquetaire, par M. Boigontier.

C'est mardi prochain que le Théâtre impérial Italien rouvre ses portes. La saison sera inaugurée par la Semiramide de Rossini. M. Bosisio, Borghi-Mamo et M. Gassier interpréteront pour leurs débuts les principaux rôles de ce chef-d'œuvre.

avec la Triple Alliance, cantate exécutée par tous les choristes des 8, 9, 32, 36, 63, 67. de ligne et 8' léger. On compte sur un grand succès.

Ventes immobilières. CHAMBRES ET ÉTUDES DE NOTAIRES. VENTE D'ACTIONS.

Étude de M. BONJOUR, avoué à Lyon, rue Centrale, 63. Vente à la Bourse de Lyon, et par le ministère de M. L. ESCOURS, syndic des agents de change.

LE MEILLEUR MARCHÉ ET LE PLUS RÉPANDU des journaux, c'est le Cours général des Actions. GAZETTE DES CHEMINS DE FER, par JACQUES BRESSON, paraissant tous les jeudis.

SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES. PAQUEBOTS-POSTES FRANÇAIS. Transport des voyageurs et des marchandises.

ÉGYPTE ET SYRIE. — Malte et Alexandrie, Jaffa, Beyruth, Tripoli, Lattaquié, Alexandrette, Mersina, Rhodes et Smyrne. — Départs, chaque 20 jours.

ALGERIE. — Départs les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois, à midi.

VENTE PAR ADJUDICATION. en l'étude de M. BOUQUILLARD, notaire à Nevers, le 20 novembre 1854, de la TERRE DE L'ATTELEZIER, à 8 kilomètres de Nevers.

A VENDRE. la TERRE DE CLAIRE-FONTAINE, située commune de Garchy-Fourchambault, à 12 kilomètres de Nevers.

MAISON fraîchement décorée, jardin, ateliers et cave, rue du Chemin-Vert, 25.

COMPTOIR CENTRAL DES VENTES, RUE GRÉTRY, 2. CAFÉ RESTAURANT au centre du commerce; bail, seize ans.

HOTEL MEUBLÉ faub. St-Antoine; bail 12 ans; loyer, 1,400 fr. Prix, 7,000 fr.

COMPTOIR CENTRAL DES VENTES, RUE GRÉTRY, 2. (12625) Guide pratique des INSPIRATIONS PULMONAIRES.

A VENDRE un café avec billard au 1<sup>er</sup> loyer, 900 fr.

A VENDRE en vertu des lois de la République, un immeuble de 32,000 fr.

INTERMÉDIAIRE pour vente et achats privilégiés. M. Duc fils, rue Bourbon-Villeneuve, 46.

L'OUED ALLAH cette liqueur arabe si estimée pour ses vertus stomachiques et digestives.

GUÉRIS en qq. jours et à forfait. ÉCOULEMENTS, ULCÈRES, EXCROISSANCES, etc.

EAU TONIQUE PARACHUTE DES CHEVEUX De CHALMIN, Chimiste. Cette composition est infatigable pour arrêter promptement la chute des cheveux.

LE PORTE PLUME GALVANO-ELECTRIQUE guérit les névralgies, migraines et trépidations.

EAUX THERMALES DE NAUHEIM. PRÈS FRANCFORT-SUR-LE-MEIN. Salons de conversation, de lecture, de bal, de concert, etc., etc.

RUE D'ENGHEN, 48. M. DE FOY, INNOVATEUR-FONDATEUR

SEUL, j'ai droit de porter ce titre: INNOVATEUR-FONDATEUR de... LA PROFESSION MATRIMONIALE. Ce mariage est sanctionné par l'Etat.

Ventes mobilières.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. En une maison sise à Paris, rue Duperré, 22.

Le fonds social est fixé à la somme de trente mille francs, divisés en trois cents actions.

Etude de M. DELEUZE, agréé à Paris, rue Montmartre, 146, successeur de M. Eugène Lefebvre.

La présente société est déclarée constituée à compter du 30 septembre 1854.

ART. 1. Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour gérer et administrer la société.

NOTA. Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés ou qui se seront fait relever de la déchéance.

ASSEMBLÉES DU 28 SEPT. 1854. NEUF HEURES : Durlot, Gouvier et Co.

SOCIÉTÉS.

De l'extrait enregistré à Paris, troisième bureau, le vingt-six septembre mil huit cent cinquante-quatre.

Entre M. Jean-Baptiste DUREUILLE, propriétaire, demeurant à Suresnes; 2<sup>o</sup> M. Jean-Baptiste DUREUILLE, propriétaire, demeurant aux Therres.

ART. 2. Le siège administratif de la société est provisoirement établi chez MM. Delais et Co, banquiers, rue Talboul, 17.

La présente société est déclarée constituée à compter du 30 septembre 1854.

ART. 1. Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour gérer et administrer la société.

NOTA. Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés ou qui se seront fait relever de la déchéance.

ASSEMBLÉES DU 28 SEPT. 1854. NEUF HEURES : Durlot, Gouvier et Co.